Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 063-216304303-20261022-261022_1-DE

Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Délibération n°1

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2026

SÉANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le vendredi 16 octobre 2026, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :
Francis ROUX ;
Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Claire LOPEZ, Karine LEGRAND ;
Roger MORAND, Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Patricia MUSLER, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Duran YILMAZ, Christophe CAPRON, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :
Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
Jean-François AUROY, pouvoir à Francis ROUX ;
Siome SEKHARI, pouvoir à Louis-Emmanuel BODINAT ;
Cécile MINCHIN, pouvoir à Lawrence JULLIEN DE POMMEROL ;
Delphine BOUYSSE, pouvoir à Claire LOPEZ ;
Cristelle DALBOS, pouvoir à Palmyre SANNAJUST ;
Sandrine DUCOS, pouvoir à Gérard BLOC ;
Serap ALP, pouvoir à Roger MORAND ;

Étaient absents :
Néant

Secrétaire de séance :
Karine LEGRAND a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers **EN EXERCICE**	Conseillers **PRÉSENTS**	Conseillers **REPRÉSENTÉS**	Total **VOTANTS**	Conseillers **ABSENTS**
33	**26**	**7**	**33**	**0**

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 063-216304303-20261022-261022_1-DE

Ville de Thiers

CM 22.10.2026
Délibération n°1

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2026

Annexe 1

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal de THIERS ;
Vu l'ordre du jour et les débats qui se sont déroulés lors du Conseil Municipal du 22 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2026.

VOTES	POUR	**33**	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,

Karine LEGRAND

Le Maire,

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Francis ROUX